

La mobilité bohémienne à travers les carnets anthropométriques

Adèle Sutre

(article issu de SUTRE Adèle. "Les Bohémiens du pays". une inscription territoriale des Bohémiens dans le Sud-Ouest de la France au XIXème et au début du XXème siècle : EHESS, mémoire de Master 2, mention territoires, espaces, sociétés, 2010)

L'analyse des carnets anthropométriques conservés dans les dépôts d'archives départementales permet l'étude de la mobilité des familles bohémiennes. Ces carnets, constitués majoritairement de pages destinées à l'apposition de visas pour permettre le stationnement sur le territoire d'une commune, fournissent en effet des renseignements sur le rythme des déplacements, les distances parcourues, la fréquence de passage dans certains villages. Mais, au delà de ces renseignements, l'étude des carnets nous permet de déceler les stratégies individuelles et collectives qui président aux déplacements.

Au cœur de la mobilité bohémienne s'affrontent différentes logiques qui ne sont pas hiérarchisables mais qui s'interpénètrent et interagissent les unes avec les autres en permanence. La plus évidente est sans nul doute la logique règlementaire. Les législations nationale et locale guident la mobilité des familles bohémiennes. La loi de 1912 oblige à une perpétuelle remise en mouvement. Lorsque des nomades¹ se présentent dans une commune, leurs carnets doivent être visés dès leur arrivée. Mais, le plus souvent, les autorités en profitent pour appliquer également le visa de départ, contraignant ainsi les nomades à repartir dès le lendemain pour rester dans la légalité.



FIGURE 1. Archives départementales de la Gironde, 4M 303, Exemple de visas appliqués au même moment, 1925.

¹ Le terme de « nomade » employé ici fait référence à la catégorie administrative issue de la loi de 1912.

À la législation nationale, il faut ajouter les arrêtés municipaux qui peuvent également réglementer le stationnement des nomades et, donc, leur circulation. L'accueil des autorités locales et de la population guide les déplacements : certaines communes sont plus accueillantes que d'autres. À la logique règlementaire s'ajoute la logique familiale : les alliances entre les familles les conduisent à se retrouver pour des événements particuliers, notamment les fêtes de famille. Le *Petit Journal* du 8 septembre 1901 rapporte le baptême mouvementé d'un petit Bohémien à Asnières : « Ces jours derniers à Asnières, on baptisait selon le rite de la tribu un jeune romanichel venu au jour dans une roulotte »². À cette occasion, famille et amis se réunissent le temps de la fête. Alors qu'il est arrêté pour défaut de carnet anthropométrique en 1927, un nomade explique qu'il se trouvait dans le Médoc à Queyrac car il était venu retrouver une autre famille en compagnie de laquelle il a laissé sa femme et ses enfants pendant qu'il prenait le train pour se rendre à Bordeaux pour travailler sur les quais³. Cet exemple tiré des archives met en lumière une autre logique de déplacement qui est la logique économique. Les nomades se déplacent ainsi en fonction des opportunités de travail qui s'offrent à eux. Travail occasionnel dans une entreprise en tant qu'ouvrier ou manœuvre, travail saisonnier agricole ou encore commerce : les raisons de se déplacer sont nombreuses. Dans la région du Sud-ouest, les vendanges constituent un rendez-vous incontournable pour les nomades. Les carnets anthropométriques révèlent presque systématiquement une durée de stationnement exceptionnellement longue aux mois de septembre et octobre dans les communes possédant des vignobles.



FIGURE 2. Mareuil-sur-Ay. Romanichels venus pour les vendanges, éd. J. Fournier, 1909.

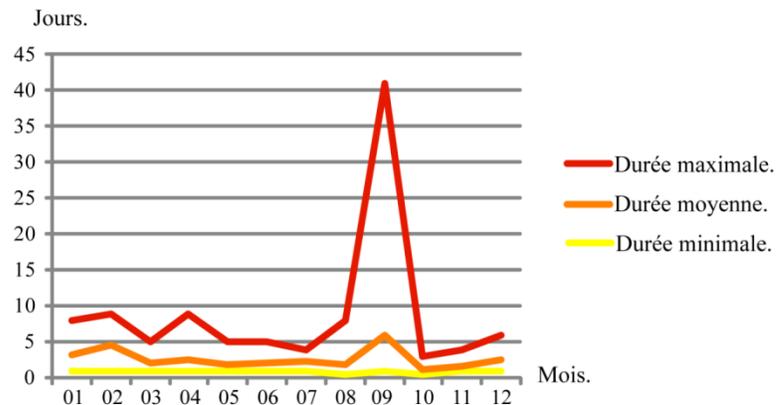
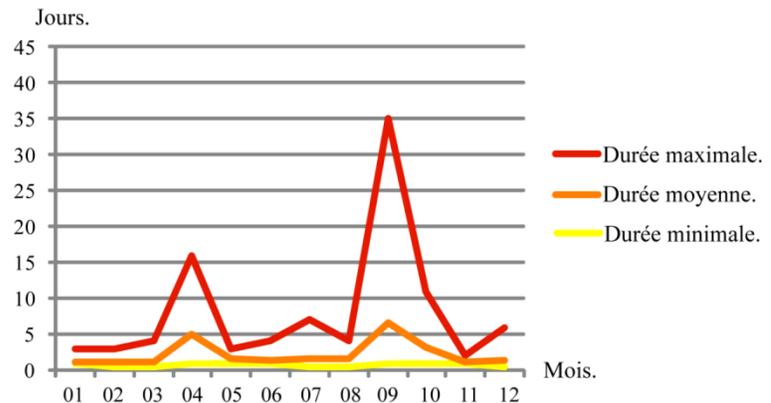
2

¹ « Un baptême mouvementé », *Le Petit Journal Supplément Illustré*, 8 septembre 1901.

3

¹ Archives départementales de la Gironde, *Procès-verbal de la gendarmerie de Carcans*, 27 avril 1927.

L'étude de deux carnets anthropométriques conservés aux Archives départementales de Gironde révèle une durée de stationnement plus longue que le reste de l'année en septembre et en octobre. Les familles stationnent alors dans des communes dont l'économie est principalement viticole⁴.



Cette tolérance temporaire s'explique en premier lieu par le fait que les propriétaires de ces communes ont besoin de la main d'œuvre nomade, ensuite, par le fait que les autorités craignent moins les nomades qui ont un travail, donc des ressources. Aux travaux agricoles s'ajoute l'exercice d'un commerce qui dicte également aux nomades certaines logiques de déplacement. La tenue de foires ou de marchés les conduit dans certaines communes à jours fixes. Ainsi, une enquête au sujet d'une famille bohémienne nous révèle ses modalités de déplacement. Le garde-champêtre, dans un rapport adressé au maire, décrit leur mode de vie. Il précise que le chef de famille : « ne s'éloigne guère du département de la Gironde. Il vient à Lesparre assez régulièrement et le plus souvent à l'occasion de la foire qui a lieu le premier vendredi de chaque mois »⁵. Il chasse des lapins dans la région et vend leurs peaux à un chiffonnier de Lesparre, ainsi

4

¹ Charles Cocks et Édouard Féret, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, Bordeaux, Féret et fils, 1922.

5

¹ Archives départementales de la Gironde, 4M 290, *Rapport du garde-champêtre au maire de Lesparre*, 15 septembre 1923.

que « d'autres marchandises qu'il ramasse dans la contrée ». De plus, « très connu à Lesparre [il] raccommode les parapluies et la faïence et rempaille les chaises ». Après avoir conclu son rapport, le garde-champêtre rencontre le Bohémien en question sur la route. Ce dernier lui confirme ce qu'il vient d'apprendre au cours de son enquête et ajoute qu'il est venu à Lesparre en train pour chercher des marchandises qu'il y avait fait envoyer mais qu'il va bientôt quitter Bordeaux où sa roulotte est actuellement arrêtée pour « [se] rendre chez [un] propriétaire, demeurant à Pauillac, mais dont la propriété se trouve au Pouyalet, où [il va] faire les vendanges ». Il résulte donc de l'enquête que cette famille pratique une pluriactivité mêlant travaux saisonniers agricoles, commerce, chasse et services divers de réparation. Ils entretiennent des liens avec d'autres commerçants sédentaires. Ces activités pratiquées par les Bohémiens ne leur sont pas spécifiques et, en cela, ils s'inscrivent dans un cadre beaucoup plus large, à la fois temporel et social. Klaus Bade rappelle, dans son ouvrage *L'Europe en mouvement*⁶, que l'Europe est un monde animé qui se caractérise par une grande mobilité. L'espace y est une notion qui relève moins de la géographie que de la communication. Les individus tissent des réseaux familiaux ou professionnels qui constituent des structures stables et durables. La circulation apparaît donc comme un phénomène fortement enraciné dans la société. Klaus Bade évoque des traditions migratoires rodées des générations durant qui créent des itinéraires migratoires plus ou moins fixes sur des distances variables. Les déplacements concernent les marchands itinérants qui perpétuent en cela une tradition très ancienne. Le commerce itinérant fait partie intégrante de la vie locale. François de Vaux de Foletier⁷ rappelle que les colporteurs et autres marchands sont essentiels dans la vie des campagnes et qu'ils font l'objet d'une étroite surveillance. Ils se déplacent de village en village, vendant de la mercerie, du tissu, des livres, *etc.* Ils proposent également des services de réparation, se présentant alors comme rétameurs, rempailleurs ou rémouleurs. Ils suscitent parmi la population rurale des réactions ambivalentes : attendus pour les services qu'ils rendent, et surtout les objets qu'ils apportent dans les campagnes, ils sont également craints en raison de leur mode de vie nomade qui semble suspect.

⁶ Klaus Bade, *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIIIème siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2002.

⁷ François de Vaux de Foletier, *Les Bohémiens en France au XIXème siècle*, Paris, J.C. Lattès, 1981.

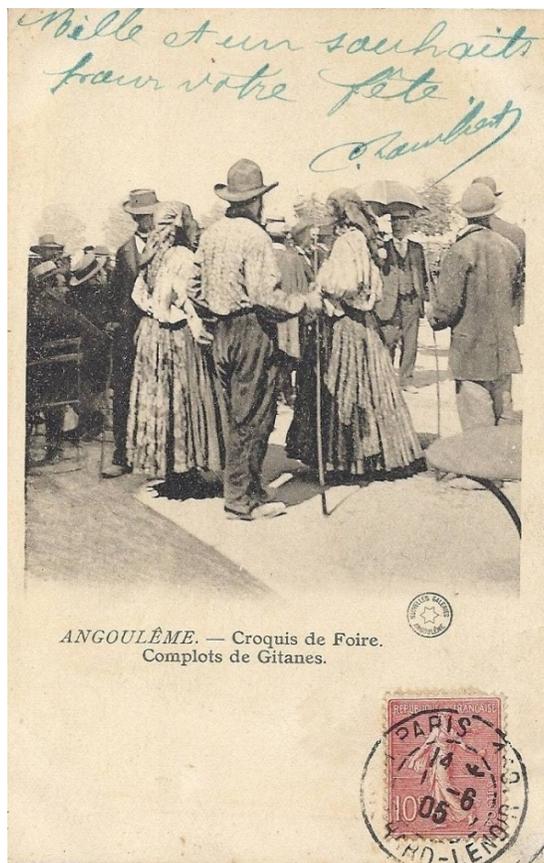


FIGURE 3. Angoulême. Croquis de foire. Complots de Gitanes, éd. Nouvelles galeries, 1906.



FIGURE 4. Types méridionaux. Gitanos tondeurs de chiens au travail, éd. Frères Labouche, 1903.

Le carnet anthropométrique et son système de visa à une influence directe sur la circulation des nomades. La loi de 1912 conduit à un résultat assez paradoxal : si elle accroît la mobilité d'une partie de la population nomade, elle contraint également une autre partie à la sédentarisation. L'accroissement de la circulation a déjà été expliqué précédemment avec le système des visas qui, bien souvent, oblige la famille à reprendre la route dès le lendemain. Il y a une systématisation de la remise en mouvement des familles opérée par les autorités locales. Si une famille reste plus longtemps qu'elle n'y a été autorisée, elle est dans l'illégalité et peut être expulsée immédiatement. Toute infraction est passible d'une amende qui pèse lourd sur le budget déjà serré des familles. Elle est également notifiée dans les carnets individuels : pour être accepté dans les communes à l'avenir, mieux vaut rester dans la légalité. La perte de carnet, fréquente, est cependant un moyen de se débarrasser de ces notifications. Le carnet collectif permet le maintien de la structure familiale puisqu'elle oblige le groupe à voyager ensemble. Lors d'un contrôle, les nomades inscrits sur le carnet collectif doivent tous être présents. La famille ne peut donc pas se séparer, ce qui n'est pas sans poser des problèmes. Ainsi, le nomade évoqué précédemment à travers le procès-verbal dont il est l'objet en 1927 pour défaut de visa et altération de carnet, explique qu'il a obtenu un travail à Bordeaux sur les quais. Sa femme et ses enfants sont avec une autre famille dans le Médoc. Il décide de les laisser avec eux et part en train à Bordeaux. Mais, comme il sait qu'en cas de contrôle il doit être avec sa famille, il déchire la page du carnet collectif où il est noté comme étant le chef de famille : « Je reconnais également, qu'en partant de Queyrac le 25 avril courant, j'ai laissé mon carnet collectif à ma concubine après avoir enlevé la page numéro neuf de ce carnet, sur laquelle je figure comme chef de tribu. »⁸ Il est arrêté lors d'un contrôle par la police et doit payer une amende. Ces différentes contraintes conduisent certaines familles à décider d'abandonner un mode de vie qui était le leur depuis des siècles. Ils se sédentarisent face aux difficultés créées par le carnet anthropométrique. Un nomade, dans une lettre au préfet, se plaint des contraintes imposées par la loi de 1912 : « avec le carnet anthropométrique je perds beaucoup de temps pour le faire signer dans chaque localité ; je ne reste quelques fois que 5 ou 6 heures dans lesdites localités et cette perte de temps est très onéreuse pour mon commerce »⁹. Certains nomades demandent alors un récépissé de marchand ambulant pour pouvoir continuer à exercer leur activité. C'est ainsi qu'un vannier demande à être radié du contrôle des nomades et sollicite l'obtention d'un récépissé de marchand ambulant. Il explique dans une lettre que, « domicilié à la Teste, [il a] l'intention d'aller exercer chaque jour [son] métier à Arcachon pour revenir chaque soir à la Teste »¹⁰. Dans sa déposition aux gendarmes de la Teste, il décrit sa situation :

8

¹ Archives départementales de la Gironde, *Procès-verbal de la gendarmerie de Carcans*, 27 avril 1927.

9

¹ Archives départementales de la Gironde, 4M 296, *Lettre au préfet de la Gironde*, 21 mars 1922.

10

¹ Archives départementales de la Gironde, 4M 297, *Lettre au préfet de la Gironde*, 23 janvier 1922.

« J'habite la rue des Poilus, avec ma femme et mes enfants depuis janvier 1921 ; je paye un loyer trimestriel de 22 francs 50.

« Je suis habitant de la Teste depuis 1913 : je m'y suis marié en 1917, en un mot je n'ai pas voyagé depuis cette première année. J'exerce ma profession de vannier dans le pays et si je m'absente pour aller à Arcachon, ce n'est que pour la journée, je rentre tous les soirs coucher chez moi.

« Je n'ai plus de roulotte depuis 1913 et mes carnets collectif et anthropométrique d'identité sont en dépôt chez M. le Commissaire de Police à la Teste. »¹¹

Les voisins de la famille témoignent de leur bonne conduite et du fait qu'ils rentrent bien tous les soirs chez eux. Ce point fixe est gage de sécurité : le 13 février 1922 cette famille est radiée du contrôle des nomades et on leur remet le 18 février deux récépissés de marchands ambulants. La parenthèse de la Première Guerre Mondiale a souvent conduit des familles à se sédentariser. Les rares carnets que les archives conservent encore datant de cette période montrent que les familles ont été contraintes à ne plus circuler jusqu'à la fin de la guerre. Si certaines ont repris la route, d'autres ont abandonné le mode de vie itinérant. Émile A. demande en 1930 le retrait de ses carnets en raison de l'abandon de la vie nomade. Une enquête est menée à son sujet :

« La famille A., composée du père, de la mère et de six enfants, fréquente la région de Blaye depuis 10 ans. On ne recueille sur cette famille que de bons renseignements, elle semble très estimée près des gens de la région, le chef Joseph, 48 ans, de nationalité belge, est marié à une française, il a servi pendant les hostilités dans les armées de son pays ; les ressources émanent de gains que lui rapportent les attractions qu'il présente dans les foires et fêtes champêtres du département (chiens, singes savants, *etc...*). La femme née M. Françoise l'aide de son mieux, en vendant à temps perdu de la dentelle et autres objets. La famille A. comme je l'ai dit, très estimée surtout par le maire de Générac [...] s'est vu céder amicalement par celui-ci un lopin de terre afin d'y pouvoir construire une habitation, ce qui permettrait par la suite d'abandonner comme domicile les roulottes. »¹²

Comme on peut le voir, une intense correspondance est échangée entre les nomades et l'administration. Peu à peu, les nomades prennent conscience de l'importance de l'écrit. Le carnet anthropométrique met par écrit leur identité, leur généalogie, leur activité, leur apparence physique, leur état de santé et leurs déplacements. Ils comprennent que seul l'écrit leur permet de se justifier. Dans la correspondance des

11

¹ Archives départementales de la Gironde, 4M 297, Procès-verbal rendant compte de l'enquête sur la famille S. par la gendarmerie de la Teste, 2 février 1922.

12

¹ Archives départementales de la Gironde, 4M 277, *Rapport de l'inspecteur de police mobile au Commissaire divisionnaire*, 20 septembre 1930.

années 1920, l'importance de l'inscription à l'état civil se fait sentir : les nomades comprennent qu'ils doivent inscrire leurs enfants et regrettent que leurs parents ne l'aient pas fait pour eux car ils se trouvent dès lors dans l'impossibilité de prouver qui ils sont. Plusieurs exemples dans les archives montrent à quel point les nomades ont intégré les normes de la société sédentaire concernant l'écrit. Un Bohémien, lorsqu'il adopte une petite fille que sa mère, une gitane espagnole, ne peut garder avec elle, exige d'avoir un papier prouvant que la mère de l'enfant lui confie de son plein gré : « comme nous ne savions écrire ni les uns ni les autres, nous nous rendîmes chez une épicière qui fit un papier attestant que D. Marie me confiait son enfant »¹³. Une véritable culture de l'écrit se développe sous l'influence de la mise en écriture de leur identité. Le carnet anthropométrique, objet de répression pour les nomades, devient paradoxalement un élément de leur identité. Il les accompagne partout et est le garant de leur mobilité. Dans les carnets conservés aux archives, nombreux sont ceux qui ont été personnalisés par leurs propriétaires : certains sont recouverts d'un papier imitant des motifs de vannerie ou encore de tissus, de papiers peints, de peintures, d'autres sont griffonnés à l'intérieur, dans les parties laissées blanches par l'administration. Ces marques d'appropriation sont révélatrices d'une certaine relation à ce carnet qui est à la fois répressif et indispensable pour circuler librement. Renaud Poirson a également remarqué la personnalisation des carnets dans les archives d'Indre-et-Loire. Cependant, s'il considère cette pratique comme simple façon de les protéger, témoignant d'un respect du document¹⁴, j'ai tendance à penser que, plutôt qu'une soumission à l'égard de l'autorité, ces carnets symbolisent la façon dont les nomades parviennent à s'approprier un objet contraignant qui leur est imposé de l'extérieur et à en faire partie intégrante de leur identité.

13

¹ Archives départementales de la Gironde, 4M 290, Rapport de l'inspecteur de police mobile au Commissaire divisionnaire de Bordeaux, 22 août 1923.

14

¹ Renaud Poirson, *Les nomades et la loi du 16 juillet 1912 en Indre-et-Loire (1913-1923)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, université François-Rabelais, Tours, 2004.

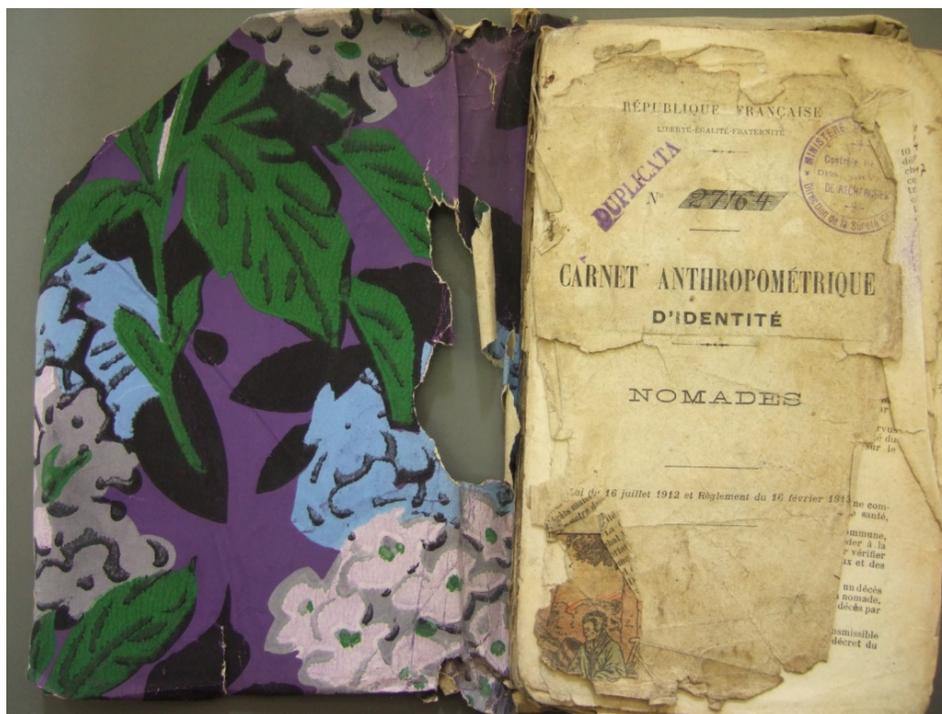


FIGURE 5. Archives départementales de la Gironde, 4M 311, *Carnet anthropométrique personnalisé*, 1921.

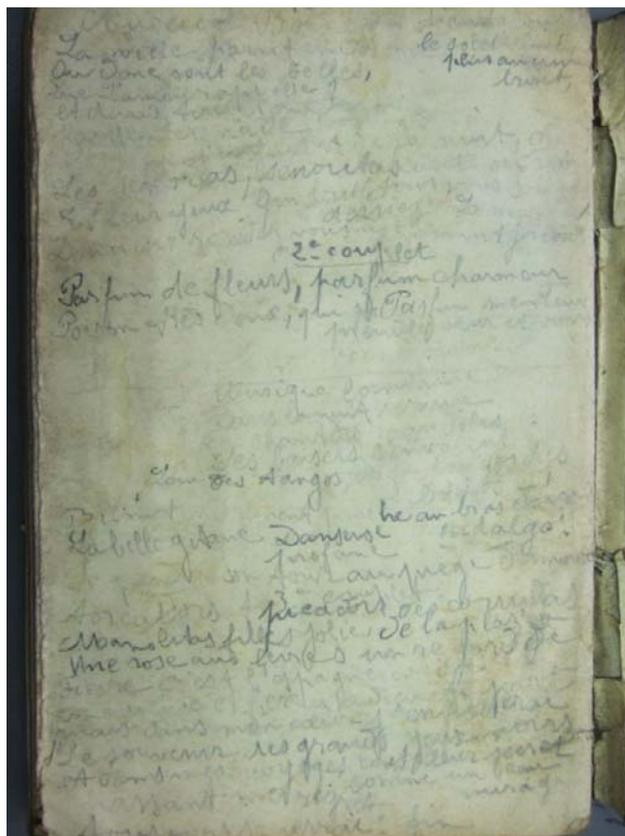


FIGURE 6. Archives départementales de la Gironde, 4M 314, *Carnet anthropométrique personnalisé*. Paroles de chansons sur la couverture intérieure, 1925.

On peut parler d'une véritable construction du territoire à travers la circulation bohémienne. Ces territoires se créent au fil des jours. Ils sont dépendants des événements familiaux, des rythmes des foires et des marchés, des récoltes ou autres travaux agricoles, de l'hostilité plus ou moins marquée de la population locale et des autorités. Ces pratiques quotidiennes, guidées par les circonstances et les stratégies individuelles ou collectives, créent au fil du temps une véritable mémoire. Le souvenir des lieux, de l'accueil qui leur a été fait, des fêtes qui y ont été données, des morts qu'on y a laissés, tisse une identité de la circulation et constitue un véritable patrimoine mémoriel indissociable des lieux. Les territoires bohémiens se tissent autour de centres de gravité constitués par une ville ou un ensemble de petites villes. Rares sont les familles à effectuer le tour de la France chaque année. Elles restent finalement dans un espace relativement restreint. Chaque famille, liée par le carnet collectif, tisse peu à peu un véritable réseau. Penser la mobilité bohémienne à l'aide du concept de réseau permet d'envisager un espace continu qui substitue la connexité à la contiguïté. Les espaces du quotidien sont reliés entre eux mentalement même s'ils ne le sont pas géographiquement. On peut dès lors envisager un ancrage local bohémien. Cet ancrage s'étend sur tout le réseau que construisent les déplacements. En dépit d'une apparente mobilité, les familles bohémiennes créent en réalité un cadre de référence où l'unité d'habitation est alors l'essence de leur territoire. Mamady Sidibé écrit au sujet de migrations circulaires au Sénégal qu'ainsi « se dessine un territoire complexe fait de lieux contigus, de chemins, passages et nœuds d'échanges, d'espaces éclatés unifiés par le jeu des représentations sociales, des pratiques, de l'idéologie territoriale et de l'identité des groupes »¹⁵. Cette conception permet d'appréhender l'espace bohémien comme cohérent en dépit d'une apparente discontinuité. Il s'agit donc de trouver une alternative à l'opposition radicale entre nomadisme et sédentarité¹⁶ et de refuser la naturalisation de l'opposition entre nomades et sédentaires. Il existe en effet de nombreuses gradations entre les deux pôles que constituent la sédentarité et le nomadisme. Les sociétés disposent de marges de manœuvre. Il y a une adaptation des sociétés aux modes de vie imposés : le territoire se tisse en réalité autour d'un compromis entre la société et l'État. Paul Ricœur parle à ce sujet de « déviance de catégorisation » : si l'État classe les individus en catégories bien définies, ces mêmes individus disposent d'un pouvoir d'action et de création, la liberté de chacun de transformer l'identification imposée. Cette part de liberté offre à un système culturel la possibilité de dépasser ce qui semble au premier abord contradictoire. Cette réflexion nous offre de nouvelles perspectives : elle permet de ne plus envisager la société tzigane en fonction du seul fait spatial et de la penser en d'autres termes qu'une simple opposition nomades/sédentaires. Le territoire local devient le lieu où s'affrontent des

15

¹ Mamady Sidibé, « Espace migratoire et territoire : la forêt de Pata (Sénégal) », *L'espace social*, Guy Di Méo et Pascal Buléon (dir.), Paris, Armand Colin, 2005, p. 152-169.

16

¹ Laurent Gagnol, « Les sociétés nomades sont-elles solubles dans la sédentarisation ? Le contre-exemple des Touaregs Kel Ewey (Air-Niger) », *Espace géographique*, tome XXXV, n° 4, 2006, p. 367-378.

stratégies opposées autour de la liberté de circulation. D'un côté, les autorités locales chargées de faire le tri entre « le bon grain et l'ivraie » et, de l'autre, les familles bohémiennes tissant leur territoire. Le territoire régional pourrait alors apparaître comme un véritable territoire palimpseste sur lequel s'inscrirait une double présence : présence officielle écrivant une circulation imposée et présence bohémienne esquissant sa propre trajectoire sur le tracé administratif. Ce serait alors cette circulation apocryphe qui ferait l'objet des mécanismes de sécurité. Cependant, même si cette image permet de comprendre l'affrontement de deux stratégies différentes de contrôle et de maîtrise de l'espace, elle évacue toute idée d'interaction entre les forces en présence. Or, nous sommes au cœur de l'interpénétration de deux idéologies différentes qui se nourrissent l'une de l'autre. Plusieurs notions se confrontent autour de la question de l'identité : identification, image sociale et appartenance sont autant de manières différentes de penser qui se complètent et permettent d'appréhender le réel dans toute sa complexité. Si la présence bohémienne traçait un palimpseste sur le territoire national, nous serions en face d'une simple superposition d'écritures. Il semble plutôt que nous soyons face à un territoire « écrit à quatre mains » permettant une véritable interaction des langages et des identités, créant ainsi un territoire original. L'identité comme construction sociale, au carrefour de multiples caractérisations, autonomes et hétéronomes, propose, à travers le discours, une vision des choses qui « produit » du territoire.